

Charte d'engagement au Conseil de développement d'Erdre et Gesvres

Le Conseil de Développement :

- **est une association qui a pour objectif de donner des avis et de faire des propositions aux élus de la Communauté de communes.**
Ces avis sont des recommandations et non des exigences ou des revendications.
- **assure le principe de démocratie citoyenne et participative.**
Il ne se substitue pas aux institutions publiques ou privées qui conservent leur autonomie de décisions dans leurs propres domaines de compétences.
- **est un lieu d'échange et de concertation entre habitants.**
Ouvert à toutes et à tous, jeunes et moins jeunes, experts ou sans connaissances particulières, réunis par une même ambition collective : « apporter sa pierre au devenir du territoire ».

Le Conseil de Développement s'engage à :

- être un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire ;
- contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et de ses habitants ;
- faire des propositions, en évaluer la conception et d'une manière générale en assurer le suivi ;
- donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Je m'engage à :

- approuver les objectifs et les finalités du Conseil de Développement ;
- respecter son organisation et son fonctionnement définis dans son projet associatif et son règlement intérieur* ;
- participer aux activités du Conseil de Développement et de ses groupes de réflexion.

Nom, prénom :

J'ai bien pris connaissance de la charte, du projet associatif et du règlement intérieur et je m'engage à les respecter.

Date et signature :